

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 73

SECRET/224/Add.4

4 juin 1976

Original: anglais

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

Liste LXXII - Communauté économique européenne

Notification du Canada au titre du paragraphe 3 de l'article XXVIII

La mission permanente du Canada a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après en date du 31 mai 1976.

D'ordre des autorités de mon pays, j'ai l'honneur de vous communiquer, pour l'information des Parties Contractantes, la notification ci-après présentée par le Canada au titre du paragraphe 3 de l'article XXVIII.

1. Le 23 décembre 1974, la Commission de la Communauté économique européenne a fait connaître son intention de modifier, conformément aux dispositions de l'article XXVIII, paragraphe 1, les concessions relatives au plomb et au zinc bruts reprises dans l'annexe au document SECRET/224.
2. Le 1er janvier 1976, la Communauté économique européenne a institué de nouveaux droits consolidés au taux de 3,5 pour cent sur les deux produits susmentionnés. Ces taux remplacent les taux consolidés précédemment en vigueur qui étaient de 1,32 UC/100 kg.
3. Les statistiques fournies par la Communauté indiquent que le Canada a un intérêt de principal fournisseur dans le cas de la concession relative au zinc brut, et de principal fournisseur ou fournisseur substantiel, selon la période statistique considérée, dans le cas du plomb brut. Le Canada a également des droits de négociateur primitif à l'égard de ces deux produits. La valeur moyenne des importations annuelles en provenance du Canada pendant la période considérée, c'est-à-dire 1973-1975, a été de 35 332 000 dollars canadiens pour le zinc brut et de 20 763 000 dollars pour le plomb brut.
4. Après avoir notifié son intention, la CEE a engagé des négociations avec le Canada ainsi qu'il est prévu à l'article XXVIII de l'Accord général. La CEE a déclaré, dès l'ouverture des négociations, que son objectif était de procéder à un ajustement technique des taux qui n'entraînerait aucun renforcement des obstacles au commerce et ne nécessiterait donc pas de compensation additionnelle. Le Canada

a estimé que l'offre finale de la CEE (3,5 pour cent) n'était pas satisfaisante. En particulier, le nouveau taux applicable au zinc brut représente une majoration immédiate et substantielle par rapport à l'équivalent ad valorem de l'ancien taux spécifique. La Communauté européenne a terminé les négociations au titre de l'article XXVIII sans qu'un accord soit intervenu en ce qui concerne le Canada (document SECRET/224/Add.3).

5. En conséquence et conformément au paragraphe 3 de l'article XXVIII, le Canada fait savoir qu'il retire les concessions de la Liste canadienne relatives aux positions tarifaires mentionnées en annexes. Les échanges commerciaux touchés par ces retraits équivalent approximativement aux exportations canadiennes de zinc brut à destination de la Communauté pendant la période considérée, c'est-à-dire 1973-1975. Les annexes contiennent également des statistiques qui portent sur le commerce des produits considérés entre la Communauté et le Canada pendant la période de trois ans la plus récente, ainsi que sur les échanges importants de ces produits avec des pays tiers.

6. Le retrait des concessions par le Canada prendra effet trente jours après réception de la présente notification par les PARTIES CONTRACTANTES.

Annexe 1

POSITIONS FAISANT L'OBJET DE RETRAITS DE CONCESSIONS
ET STATISTIQUES COMMERCIALES LES CONCERNANT

Position tarifaire	Produit	Taux NPF	Année	Importations par pays (en milliers de dollars canadiens)	Total des importations en provenance de la Communauté des Neuf (en milliers de dollars canadiens)	Total des importations (en milliers de dollars canadiens)	
825-1	Viandes en boîtes, n.d.	20%	1973	Belg/Lux	-	2 989	3 045
				France	627		
				RFA	3		
				Italie	165		
				Pays-Bas	287		
				Danemark	1 906		
				Royaume-Uni	1		
				Irlande	-		
			1974	Belg/Lux	-	3 016	3 051
				France	1 062		
				RFA	1		
				Italie	36		
				Pays-Bas	127		
				Danemark	1 787		
				Royaume-Uni	3		
				Irlande	-		
			1975	Belg/Lux	-	1 545	1 593
				France	1 083		
				RFA	-		
				Italie	-		
				Pays-Bas	21		
Danemark	423						
Royaume-Uni	18						
Irlande	-						

POSITIONS FAISANT L'OBJET DE RETRAITS DE CONCESSIONS
ET STATISTIQUES COMMERCIALES LES CONCERNANT

<u>Position tarifaire</u>	<u>Produit</u>	<u>Taux NPF</u>	<u>Année</u>	<u>Importations par pays (en milliers de dollars canadiens)</u>	<u>Total des importations en provenance de la Communauté des Neuf (en milliers de dollars canadiens)</u>	<u>Total des importations (en milliers de dollars canadiens)</u>	
15625-1	Liqueurs \$0,50 le gallon d'esprit- preuve		1973	Belg/Lux	4	7 531	10 013
				France	3 059		
				RFA	64		
				Italie	1 378		
				Pays-Bas	890		
				Danemark	219		
				Royaume-Uni	1 787		
				Irlande	130		
				Jamaïque	1 785		
			Etats-Unis	378			
			1974	Belg/Lux	6	8 397	12 775
				France	3 130		
				RFA	59		
				Italie	1 620		
				Pays-Bas	1 013		
				Danemark	184		
				Royaume-Uni	2 245		
				Irlande	140		
				Jamaïque	2 760		
			Etats-Unis	1 145			
			1975	Belg/Lux	29	10 757	15 976
				France	4 669		
				RFA	46		
				Italie	1 529		
				Pays-Bas	1 039		
				Danemark	203		
				Royaume-Uni	3 089		
Irlande	153						
Jamaïque	3 348						
Etats-Unis	1 364						

Annexe 3

POSITIONS FAISANT L'OBJET DE RETRAITS DE CONCESSIONS
ET STATISTIQUES COMMERCIALES LES CONCERNANT

<u>Position tarifaire</u>	<u>Produit</u>	<u>Taux NPF</u>	<u>Année</u>	<u>Importations par pays (en milliers de dollars canadiens)</u>	<u>Total des importations en provenance de la Communauté des Neuf, (en milliers de dollars canadiens)</u>	<u>Total des importations (en milliers de dollars canadiens)</u>	
16205-1	Vermouths, vins apéritifs et cordiaux, ne titrant pas plus de 32% d'esprit-preuve, importés en cercles ou en bouteilles	\$0,20 le gallon	1973	Belg/lux	-	6 728	6 729
				France	2 933		
				RFA	-		
				Italie	3 634		
				Pays-Bas	22		
				Danemark	50		
				Royaume-Uni	89		
				Irlande	-		
			1974	Belg/Lux	-	7 348	7 355
				France	2 587		
				RFA	-		
				Italie	4 120		
				Pays-Bas	23		
				Danemark	82		
				Royaume-Uni	536		
				Irlande	-		
			1975	Belg/Lux	-	8 993	9 044
				France	3 895		
				RFA	-		
				Italie	4 360		
				Pays-Bas	28		
				Danemark	113		
				Royaume-Uni	597		
				Irlande	-		

Annexe 4

POSITIONS FAISANT L'OBJET DE RETRAITS DE CONCESSIONS
ET STATISTIQUES COMMERCIALES LES CONCERNANT

<u>Position tarifaire</u>	<u>Produit</u>	<u>Taux NPF</u>	<u>Année</u>	<u>Importations par pays</u> (en milliers de dollars canadiens)		<u>Total des importations</u> en provenance de la Communauté des Neuf (en milliers de dollars canadiens)	<u>Total des importations</u> (en milliers de dollars canadiens)
40104-1	Fil de fer ou d'acier, à un seul brin: évalué à deux cents et trois quarts au moins la livre et devant servir à la fabrication de câbles métalliques	5%	1973	Belg/Lux	104	8 071	8 439
				France	-		
				RFA	1 853		
				Italie	-		
				Pays-Bas	-		
				Danemark	-		
				Royaume-Uni	6 114		
			Irlande	-			
			1974	Belg/Lux	258	10 771	11 211
				France	20		
				RFA	3 841		
				Italie	-		
				Pays-Bas	12		
				Danemark	-		
				Royaume-Uni	6 640		
			Irlande	-			
			1975	Belg/Lux	1 362	14 501	14 867
				France	-		
				RFA	4 769		
				Italie	-		
				Pays-Bas	-		
Danemark	80						
Royaume-Uni	8 290						
Irlande	-						

Annexe 5

MOYENNE DES IMPORTATIONS TOTALES DE TOUTES PROVENANCES
POUR 1973, 1974 ET 1975

	(en milliers de dollars canadiens)
Belg/Lux	588
France	7 688
RFA	3 545
Italie	5 614
Pays-Bas	1 154
Danemark	1 682
Royaume-Uni	9 803
Irlande	141
CEE (9)	30 216
Jamaïque	2 631
Etats-Unis	962
TOTAL	34 699